

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 7 février 2025

**Objet :** Demande d'accès à l'information

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information du 7 février 2025 visant à obtenir obtenir l'information suivante:

**Si vous utilisez des routeurs de la marque "TP-Link Technology Co"**

Nous avons procédé à l'analyse de votre demande et nous sommes en mesure d'y répondre.

Aucun routeur de la marque « TP-Link Technology Co » n'est utilisé à la CCNQ.

Enfin, conformément aux articles 46 et 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note relative à l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer, nos salutations distinguées.

*Le secrétaire général et responsable de l'accès aux documents, et de la protection des renseignements personnels*



François Grenon

p. j. (1)